



**Drummondville, 31 août 2019**

**Dominic Dufault  
Pilote de la voiture  
Modifié #63**

**Objet : Évènement du 31 août 2019 à l'Autodrome Drummond.**

Au cours de votre épreuve finale du 31 août 2019 en classe Modifié, suite à un incident en piste, vous vous êtes dirigé à la rencontre d'un compétiteur dans le but de manifester votre mécontentement et avez initié de façon volontaire une agression physique sur ce dernier. Vous n'êtes pas sans savoir que ce genre de comportement n'est aucunement toléré.

**1.3 CODE DE CONDUITE**

**1.3.1** Tout pilote, propriétaire ou membre d'une équipe de course ou toute personne reconnue comme tel, à la responsabilité de se comporter de façon professionnelle envers son sport, la direction des Autodromes, officiels, commanditaires, spectateurs, compétiteurs, etc. Le non-respect de cette règle sur les réseaux sociaux ou publiquement pourrait entraîner la disqualification du pilote concernée et / ou sanctions sévères.

Le comité de la classe Modifié des Autodromes Drummond, Granby et RPM vous adresse la sanction suivante :

- **Interdiction de participer à l'évènement DIRTcar du 6 septembre 2019 de l'Autodrome Granby**
- **Mise en probation aux Autodrome Drummond, Granby et RPM jusqu'au 1 septembre 2020**

Il y va de la sécurité de tous d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise et nous demandons votre collaboration pour que ces évènements ne se répètent pas.

Salutations,

Comité de la classe Modifié des Autodromes Drummond, Granby et RPM.

